

# **Règlement intérieur de la résidence d'acting**

(à parapher et signer)

## **I/ Conditions de participation**

Pour postuler les candidats doivent envoyer à l'adresse [residence@clapdepaname.com](mailto:residence@clapdepaname.com) :

- Une vidéo de présentation d'une minute et/ou une bande démo
- Le règlement paraphé et signé
- La fiche de renseignement remplie et signée

## **II/ Déroulement du processus de sélection**

### **1) Dates pour candidater**

Les dates et délais pour les dépôts des demandes sont stipulés sur le site de Clap de Paname. L'inscription et le dépôt du dossier de demande se font par email en un seul PDF à l'adresse suivante : [residence@clapdepaname.com](mailto:residence@clapdepaname.com)

Les candidatures pour la résidence sont gratuites, en revanche la participation à cet atelier scénario est payante. Des frais pédagogiques de participation qui servent à la mise en place des ateliers, devront être acquittés par les candidats sélectionnés. Les frais d'hébergement et de transports ne sont pas pris en charge. Une rigueur sur la présence aux ateliers sera exigée et aucun remboursement des frais ne pourra être demandé après le début de la résidence.

Vérifiez bien que le dossier envoyé par email, EN UN SEUL PDF, soit bien complet. Tout dossier incomplet sera refusé.

Le dossier doit être établi conformément aux conditions de participation et de constitution du dossier sous peine d'être rendu non éligible. Clap de Paname se réserve expressément le droit de ne pas donner suite aux dossiers qui ne respecteraient pas le présent règlement ou ne comporteraient pas les informations demandées.

Une fois validés et transmis, les dossiers ne pourront plus être modifiés ou complétés : il appartient donc aux candidats de vérifier la bonne complétude de leur dossier avant sa transmission définitive et au plus tard à la date limite de dépôt.

- La présélection

Après vérification de l'éligibilité des projets, une présélection sera effectuée.

Les décisions de la présélection et celles du comité de sélection ne sont ni motivées, ni susceptibles de recours. Le comité de sélection a toute souveraineté de jugement.

Une fois la présélection effectuée, une journée sera organisée pour sélectionner les talents qui intégreront la résidence d'acting durant un an.

- Les résultats

Les résultats, qu'ils soient positifs ou négatifs, sont annoncés par email directement aux candidats à la fin du processus de sélection. Aucune information intermédiaire ne pourra être donnée lors des différentes étapes de sélection.

- La résidence

La résidence se déroulera de septembre à avril à raison de deux fois par semaines durant 4 heures. Les modalités sont susceptibles d'aménagements pour répondre au mieux aux besoins des participants.

Les ateliers seront encadrés et dirigés par l'équipe de l'association et des professionnels du cinéma qui interviendront temporairement.

### **III/ Obligations des sélectionnés**

Les sélectionnés s'engagent à être présent à chaque atelier de la résidence d'acting. En cas d'interruption de la résidence en cours d'année aucun remboursement ne pourra être accordé. En dehors des cas de force majeure, les sélectionnés s'engagent à être présent lors de chaque atelier.

### **IV/ Acceptation du règlement**

La présentation d'une candidature à la résidence d'acting organisé par l'association Clap de Paname implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Clap de Paname se réserve le droit de modifier les conditions ou de les annuler, et ne saurait encourir une quelconque responsabilité à ce titre. Dans ces cas, elle veillera à en informer les auteurs candidats dans les meilleurs délais.

### **V/ Informatique et libertés**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent atelier sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite « informatique et libertés ».

En application de cette loi, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant.

En tout état de cause, les données personnelles communiquées par les candidats seront exclusivement utilisées dans le cadre de la résidence. Les informations personnelles ainsi que les scénarios envoyés ne seront pas divulgués ou utilisés en dehors de cet atelier.

## **VI/ Droit à l'image**

Les sélectionnés autorisent l'association Clap de Paname à prendre des photos et des vidéos durant les ateliers et à l'issue des ateliers dans un but de promotion et de communication sur leur site internet [www.clapdepaname](http://www.clapdepaname) et sur les réseaux sociaux de l'association.

Date :

Nom, Prénom et Signature